

MAIRIE DE BOUST

63, Rue de Gaulle

57570 BOUST

Tél. 03 82 50 30 48 - Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au

Samedi de 8H à 12H

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le chèque pour un montant de 45 316,98 € de l'association ECLOS correspondant au remboursement de l'excédent constaté au titre des activités périscolaires pour la commune de Boust durant les années 2017 à 2019 ;

- d'accepter les versements suivants :

* de Groupama pour un montant de 1 085,13 € se rapportant au sinistre lampadaire rue des Coquelicots ;

* du Centre des Finances Publique pour un montant de 58 € se rapportant à un excédent de versement sur la taxe foncière dû au dégrèvement pour pertes de récolte ;

- d'accorder 24 508,65 € à l'association ECLOS au titre de la subvention de l'année 2021 ;

- d'approuver le programme de travaux sylvicoles 2021 préparé par l'ONF. La dépense est de 6 804,27 € TTC ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de réunion située rue des Bleuets à proximité du Multimédia avec madame Mélissa KLEIN, la salle sera occupée 1 à 2 heures par semaine afin que madame Klein exerce sa profession de médiatrice familiale. Le tarif pour l'année 2021 est fixé à 150 € ;

- de renouveler pour trois ans l'organisation des enseignements scolaires répartis sur quatre jours hebdomadaires ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'un parking sur voirie d'intérêt communal (VIC) à Boust, rue du Général De Gaulle, place de l'eau vive avec la CCCE.

Boust, le 2 février 2021

Guy KREMER, Maire de BOUST

